



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire

Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com

Le S.I.A.E.S. UN SYNDICAT DE PROXIMITE, TOUJOURS A VOTRE SERVICE !

*Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré
Fédération Autonome de l'Education Nationale*



**POUR NOUS PERMETTRE DE CONTINUER À VOUS REPRÉSENTER ET VOUS DÉFENDRE
Du 13 au 20 OCTOBRE 2011, par internet, VOTEZ S.I.A.E.S. - SIES !
VOTEZ « Union Pour l'École Républicaine » !**



**Parce que nous voulons être, et rester, des professeurs,
et non devenir des animateurs socio-culturels...**

**Le
S.I.A.E.S. - SIES
dénonce
et combat**

- La dégradation continue de nos **CONDITIONS DE TRAVAIL**.
- La dénaturation de nos missions d'**INSTRUCTION** et d'éducation.
- Les attaques contre notre **LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE**.
- La **DÉVALORISATION MORALE ET SOCIALE** de notre profession.
- La perte considérable de notre **POUVOIR D'ACHAT**.
- Le laxisme, la **DÉMAGOGIE** et l'**ABAISSEMENT DES EXIGENCES**.
- La multiplication des actes d'**INCIVILITÉ** et de **VIOLENCE**.
- Le **POUVOIR ACCRU DONNÉ AUX CHEFS D'ÉTABLISSEMENT ET AUX PARENTS** agissant en « consommateurs d'école ».

Soutenez le S.I.A.E.S. - SIES pour

- * **Défendre l'ÉCOLE RÉPUBLICAINE** et ses valeurs.
- * **Défendre les professeurs**, leurs statuts, leurs missions.
- * **Redonner dignité et respect** à la fonction enseignante.

**FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX, VOTEZ S.I.A.E.S. - SIES
Faites le choix du SYNDICALISME INDÉPENDANT, PROCHE DE VOUS,
libre de toute attache politique, sans maître à penser ni dogmatisme.**

Avec le S.I.A.E.S. - SIES exigez :

Respect et considération.

- ➔ Le **respect** des professeurs, de leurs **missions**, de leurs **statuts**, de leur **qualification disciplinaire** et de leur **liberté pédagogique**. La reconnaissance de leurs **prérogatives** collégiales en matière d'orientation et de passage en classe supérieure.
- ➔ Le rétablissement de l'**autorité** et d'une **ambiance de travail** propice à la **transmission des savoirs et savoir-faire** et à la **réussite** de chaque élève en fonction de ses capacités. Nous réaffirmons, **contre les pseudo-pédagogues des « sciences de l'éducation »**, que le **savoir n'est pas inné mais s'acquiert** par l'effort, et que **seul un spécialiste de sa discipline peut transmettre ce qu'il a acquis et ce pour quoi il a été formé**.
- ➔ La **revalorisation des diplômes**, conservant leur caractère national, afin de redonner à l'École de la République son rôle d'**ascenseur social**.

De meilleures conditions de travail.

- ➔ Le **retrait** et la renégociation des **réformes imposées** à seule fin d'économies budgétaires.
- ➔ L'**arrêt des fermetures de postes**, l'**augmentation des recrutements par concours**.
- ➔ Une réduction du nombre d'élèves par classe ; davantage de **groupes à effectifs réduits**.
- ➔ L'**arrêt du casernement des professeurs** dans l'établissement, des **emplois du temps à trous**, de la « **réunionite** » et de la multiplication des **postes à complément de service**.
- ➔ Le respect de la fonction de **TZR** par une réelle prise en compte des **difficultés** d'exercice.
- ➔ La reconnaissance de la **pénibilité du métier** et l'**aménagement des fins de carrière**.

Des traitements revalorisés, une carrière accélérée.

- ➔ L'**augmentation significative** de la valeur du point d'**indice** indexé sur l'indice des prix, seule mesure permettant une **revalorisation généralisée**.
- ➔ L'**augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe et au corps des agrégés**, attribuées selon des critères objectifs et transparents ne laissant aucune place à l'arbitraire.
- ➔ **Tout enseignant** ayant accompli une **carrière complète** doit pouvoir accéder à l'**indice terminal de sa catégorie** pour un **départ en retraite à taux plein**.

Professeurs CERTIFIÉS

Reconnaissance des diplômes acquis
Revalorisation indiciaire généralisée
Droit à une véritable formation continue
Création d'une classe exceptionnelle ou d'un 12^{ème} échelon
Accès à la Hors Classe élargi selon des critères objectifs et transparents
Promotion dans le corps des Agrégés sur des critères objectifs et un barème clair
Redéfinition claire et réduction des services des PRCE

Au plan ACADÉMIQUE (CAPA), votez pour la liste *S.I.A.E.S.*

Au plan NATIONAL (CAPN), votez pour la liste d'union **SNCL - SIES** (affiliés à la FAEN)

Professeurs AGRÉGÉS

Maintien et défense du concours national de l'Agrégation
Reconnaissance du haut niveau de qualification de ce diplôme
Enseignement en priorité en Lycée (1^{ère} et Terminale) et STS
Droit prioritaire pour les agrégés en collège à enseigner en Lycée, s'ils le désirent
Service mixte (Secondaire / Supérieur) sur volontariat
Revalorisation indiciaire généralisée, pour rattraper le retard accumulé
Agrégés d'EPS : service de 15 heures hebdomadaires (12 h de cours + 3 h d'AS)
Redéfinition claire et réduction des services des PRAG

Le *S.I.A.E.S.*, le *SIES* et le *SAGES* ont été les seuls syndicats à signer la pétition lancée par la Société des Agrégés demandant une affectation prioritaire des agrégés en Lycée, avec bonification significative. Dans le cadre du mouvement intra académique, les élus du *S.I.A.E.S.* se sont prononcés pour l'attribution d'une bonification aux agrégés sur les voeux de type lycée. L'Agrégation et les Agrégés sont victimes d'attaques régulières, à tel point que l'existence même du concours, notamment externe, est désormais menacée.

Le *S.I.A.E.S.*, le *SIES* et le *SAGES* prennent clairement position et se posent en défenseurs de l'Agrégation.

Vous savez QUI défend vraiment les Agrégés et l'Agrégation.

Ne dispersez pas vos voix sur des syndicats qui ne défendent les agrégés que du bout des lèvres ...

Au plan ACADÉMIQUE (CAPA), votez pour la liste *S.I.A.E.S.* soutenue par le *SAGES*

Au plan NATIONAL (CAPN), votez pour la liste d'union **SAGES - SIES - SNCL** (affiliés à la FAEN)

Professeurs d'EPS

- Reconnaissance des diplômes acquis. Maintien des concours nationaux de recrutement
- **18 heures hebdomadaires.** Alignement de nos obligations réglementaires de service sur celles des Certifiés et des PLP.
- Maintien de l'AS dans l'établissement avec la liberté de choix d'animer l'AS (15 h de cours + 3 h d'AS) ou pas (18 h de cours et transfert du forfait d'AS à un volontaire).
- Des installations et équipements sportifs de qualité, accessibles et praticables partout pour l'épanouissement du sport à l'école.
- Pour une EPS qui redonne du sens aux activités physiques, contre la paperasserie
- La reconnaissance des risques et de la pénibilité du métier et l'aménagement des fins de carrière.
- Une véritable médecine du travail préventive qui réponde aux besoins des personnels.
- L'allongement de la durée du congé maternité pour les professeurs d'EPS.
- Interventions dans l'enseignement adapté (SEGPA, UPI) sur volontariat et après formation.
- L'augmentation significative de la valeur du point d'indice indexé sur l'indice des prix. Rémunération des heures supplémentaires au même taux que les Certifiés et les PLP.
- Redéfinition et réduction des services hors établissement et dans le Supérieur.
- Promotion dans le corps des Agrégés sur des critères objectifs et un barème clair.

Au plan ACADÉMIQUE (CAPA), votez pour la liste *S.I.A.E.S.*

Au plan NATIONAL (CAPN), votez pour la liste d'union **SIES - SNCL** (affiliés à la FAEN)

Professeurs de Lycée Professionnel

Avec le *S.I.A.E.S.* pour REVALORISER L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

- Mettre fin à l'orientation par défaut en fin de 3^{ème}, favoriser une orientation positive en voie professionnelle. Repenser les formations proposées en fonction des réalités économiques.
- La limitation du nombre d'élèves par classe à 24 pour les disciplines générales, à 12 pour les groupes en sections professionnelles, à 8 en SEGPA et EREA.
- Rétablissement du Bac Pro en 4 ans pour une meilleure formation. Suppression du CCF.
- Rétablissement du BEP pour les métiers où une demande des entreprises existe pour le niveau 5.
- Augmentation des capacités d'accueil en SEGPA et EREA avec des ateliers opérationnels.
- Une véritable médecine du travail préventive qui réponde aux besoins des personnels.
- Le développement d'une véritable formation continue sur le temps de travail.

Au plan ACADÉMIQUE (CAPA), votez pour la liste *S.I.A.E.S.*

Au plan NATIONAL (CAPN), votez pour la liste d'union **SPIEN - SNCL** soutenue par le *S.I.A.E.S.*

FICHE de SUIVI SYNDICAL pour les COMMISSIONS PARITAIRES RECTORALES

Présent par ses élus dans les groupes de travail et les commissions paritaires académiques où est gérée votre carrière, le **S.I.A.E.S.** vous propose ses services.



**Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire
Aix-Marseille**

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 34 89 28 ☎ 06 80 13 44 28
✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com



Si vous souhaitez que nous suivions votre dossier, veuillez nous retourner la présente fiche, dûment complétée et **accompagnée - si vous n'êtes pas adhérent(e) - de 2 timbres à valeur faciale permanente de préférence, ou à 0,60 €.** N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...
Nous vous remercions par avance pour votre confiance.

Fiche à renvoyer à :
S.I.A.E.S. ☎ 133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

ou
VERNEUIL Jean Baptiste ☎ 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE

Mlle Mme M. **NOM (en majuscules)**

Prénom : **Nom de jeune fille** :

Date de naissance :/...../..... **Situation familiale** : **Enfants** :

ADRESSE personnelle :

Commune : **Code postal** :

Tél. fixe : **Tél. portable** :

Courriel :@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du S.I.A.E.S.

Professeur **Discipline** :

Corps : Agrégé Stagiaire

Certifié, A.E. CPE

Prof. ou CE d'EPS CO-Psy

PLP Autres cas (préciser)

PEGC

MA / Contractuels / Vacataires

Echelon : Classe normale Hors classe **Depuis le** :/...../.....

Note pédagogique :/ 60 **Note administrative** :/ 40 **Note globale** :/ 100

Poste fixe **Etablissement** : **Commune** :

TZR **Zone** :

Etablissement de rattachement : **Commune** :

ou **AFA** : **Commune** :

COMMISSIONS CONCERNEES : *Cochez la ou les commissions qui vous intéressent*

Avancement d'échelon Hors classe / classe exceptionnelle Congé formation

Révision de note administrative Changement de corps (liste d'aptitude) préciser type d'intégration

Mutation nationale (INTER) Mutation académique (INTRA) Carte scolaire (traité à l'INTRA)

ZEP, APV, AR, Sensible, Violence Réadaptation, réemploi, CNED Phase d'ajustement TZR

Cadre réservé aux commissaires paritaires.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 6/1/78 vous acceptez, en remplissant cette fiche, de fournir au S.I.A.E.S. les informations nécessaires à l'examen de votre carrière et lui demandez, en retour, de vous communiquer les informations vous concernant et auxquelles il aura accès par ses élus, commissaires paritaires. Vous l'autorisez, de ce fait, sauf demande contraire de votre part, à faire figurer ces informations dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi.

Adhérent(e) au S.I.A.E.S. Non adhérent(e) au S.I.A.E.S. **Date** :/...../..... **Signature** :



**Syndicat Indépendant Académique
de l'Enseignement Secondaire
Aix-Marseille**



Bulletin d'adhésion

Bulletin d'adhésion également téléchargeable sur <http://www.siaes.com> ou envoyé sur simple demande.

Mademoiselle Madame Monsieur

NOM (en majuscules) : **Nom de jeune fille** :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... **Situation familiale** : **Enfants** :

ADRESSE :

Commune : **Code postal** :

Tél. fixe : **Tél. portable** :

Courriel :@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du S.I.A.E.S.

Discipline :

Corps : Classe normale Hors classe **Echelon** :

POSTE FIXE **Etablissement** :

Commune :

TZR **Zone de remplacement** :

Etablissement de rattachement :

Affectation à l'année :

Retraité(e) Stagiaire Autre situation

Cotisation de euros, réglée le/...../..... **par** chèque bancaire CCP

Signature :

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G
et l'adresser, avec cette fiche, à la trésorière :
Virginie VERNEUIL
6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

La cotisation court sur 365 jours à partir de son encaissement ; vous pouvez donc cotiser à n'importe quel moment de l'année.

Cotisations 2011/2012	Classe normale		Hors classe
	1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon	
Agrégés	84 €	108 €	112 €
Certifiés, PLP, Prof. et CE d'EPS, CPE, PEGC, AE	72 €	95 €	99 €
Stagiaires : 35 € Retraités : 32 €			
MA - Contractuels : 48 € Vacataires, Ass éduc/péda : 32 €			

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

Mi-temps : 3/4 de la cotisation.

Possibilité de paiement fractionné :

Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée inscrite au verso (voire exceptionnellement 3 ou 4 chèques en cas de difficultés financières).

Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR L'ANNÉE 2011 EST DE 66 % :

une cotisation de 32,00 € ne vous coûte réellement que 10,88 € une cotisation de 95,00 € ne vous coûte réellement que 32,30 €
 une cotisation de 35,00 € ne vous coûte réellement que 11,90 € une cotisation de 99,00 € ne vous coûte réellement que 33,66 €
 une cotisation de 48,00 € ne vous coûte réellement que 16,32 € une cotisation de 108,00 € ne vous coûte réellement que 36,72 €
 une cotisation de 72,00 € ne vous coûte réellement que 24,48 € une cotisation de 112,00 € ne vous coûte réellement que 38,08 €
 une cotisation de 84,00 € ne vous coûte réellement que 28,56 €

À comparer avec ce que vous demandent les autres syndicats !!!

La cotisation ouvre droit aux services du S.I.A.E.S., bien évidemment, à l'envoi des « *Courriers du S.I.A.E.S.* » et « *Lettres du S.I.A.E.S.* », régulièrement publiés et aux numéros spéciaux (en particulier « *Spécial Mutation* », guide TZR, EPS, ...).

Le S.I.A.E.S. se veut enfin un syndicat **PROCHE des personnels, à leur écoute et à leur disposition, à tout moment (nous communiquons nos numéros personnels aux adhérents), 7 jours sur 7 (y compris durant les vacances), de 8h00 à 20h00, par téléphone et, en permanence, par mail.**

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL - COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE

DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011, PAR INTERNET

VOTER POUR UNE CONCEPTION DIFFÉRENTE DE L'ÉCOLE ET DU SYNDICALISME C'EST VOTER UNION POUR L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE !



FIDÈLE AUX VALEURS RÉPUBLICAINES - ATTACHÉE À LA LAÏCITÉ DU SERVICE PUBLIC
3 FÉDÉRATIONS COMPRENANT 14 SYNDICATS, dont le *S.I.A.E.S.* - *SIES* et le *SAGES*
RASSEMBLÉS AUTOUR DE REVENDICATIONS COMMUNES.

- défendre notre statut de fonctionnaire d'Etat
- lutter contre les fermetures de poste et refuser l'accroissement de la charge de travail
- exiger la juste et nécessaire revalorisation des traitements
- garantir l'avenir des contractuels
- redonner à l'Ecole son rôle d'ascenseur social et permettre à chaque élève d'aller au maximum de ses possibilités
- permettre la transmission des savoirs et des savoir-faire
- assurer le respect des personnes, des biens, et l'apprentissage des règles de vie en société
- refuser le collège uniforme et l'école du socle commun
- faire reconnaître les métiers spécifiques du 1^{er} degré : directeurs d'école dotés d'un statut, maîtres spécialisés, conseillers pédagogiques
- renégocier la réforme des lycées et valoriser les voies professionnelle et technologique
- reconnaître le rôle incontournable des personnels non enseignants dans le bon fonctionnement du service public d'éducation

Les candidat(e)s *S.I.A.E.S.* présent(e)s sur la liste UNION POUR L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE au Comité Technique Académique (20 candidats)

- | | |
|----------------------------|---|
| 1 - VERNEUIL Jean Baptiste | Professeur Certifié - Collège Versailles MARSEILLE 13 |
| 7 - BARRAL Jean Luc | Professeur d'EPS - Lycée Denis Diderot MARSEILLE 13 |
| 9 - LABIT Marie Françoise | Professeuse Agrégée - Lycée Thiers MARSEILLE 13 |
| 13 - VITALIS Virginie | Professeur de Lycée Professionnel - LP Alpes et Durance EMBRUN 05 |
| 18 - CORNEILLE Christophe | Professeur d'EPS - Collège Fernand Léger BERRE L'ETANG 13 |
| 19 - PELLOQUIN Vanessa | Conseillère Principal d'Education - Collège E. Manet MARSEILLE 13 |
| 20 - CANONGE Fabienne | Professeuse Certifiée - Collège André Malraux FOS SUR MER 13 |

Candidats issus des autres syndicats de notre fédération, la FAEN : SNCL-FAEN et SNAPAI-FAEN
15 - PARA AUBERT Monique PEGC - Collège Centre GAP 05
4 - MAUDUIT Alain / 11 - CECCHINI Danielle / 17 - DAUMAS Céline Personnels administratifs (catégories C, B et A)

Candidat *SIAES* / *SIES* sur la liste au Comité Technique Ministériel : VERNEUIL Jean-Baptiste



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille



Syndicat Indépendant - national - de l'Enseignement Second degré



sont affiliés à la Fédération Autonome de l'Éducation Nationale



La Fédération Autonome de l'Éducation Nationale fait partie de L'UNION POUR L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE pour le COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL et le COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE

TITULAIRES : vous votez pour 4 SCRUTINS

du 13 au 20 Octobre 2011

élections professionnelles 2011 cliquez, votez

	CAPA Commission Administrative Paritaire Académique	CAPN Commission Administrative Paritaire Nationale	CTA Comité Technique Académique	CTM Comité Technique Ministériel
Professeurs AGRÉGÉS	 Liste <i>S.I.A.E.S.</i> soutenue par le SAGES	 Liste d'union SAGES - <i>SIES</i> - SNCL		
Professeurs CERTIFIÉS et AE	 Liste <i>S.I.A.E.S.</i>	 Liste d'union SNCL - <i>SIES</i>		
Professeurs d'EPS et CE d'EPS	 Liste <i>S.I.A.E.S.</i>	 Liste d'union <i>SIES</i> - SNCL		
PLP Professeurs de Lycée Professionnel	 Liste <i>S.I.A.E.S.</i>	 Liste d'union SPIEN - SNCL soutenue par le <i>S.I.A.E.S.</i>		

STAGIAIRES : vous votez pour 2 SCRUTINS

NON TITULAIRES : vous votez pour 3 SCRUTINS

du 13 au 20 Octobre 2011

élections professionnelles 2011 cliquez, votez

	CCPA Commission Consultative Paritaire Académique	CTA Comité Technique Académique	CTM Comité Technique Ministériel
Professeurs STAGIAIRES non ex-titulaires de l'éducation nationale	pas de vote		
NON TITULAIRES : - enseignement, éducation - surveillance, accompagnement - administratif, technique, santé			